

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE  
DES ORDURES MENAGERES  
DE L'EST VENDEEN**

Arrondissement  
De LA-ROCHE-SUR-YON

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023**

N° OM10102304  
CM/CM

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois d'octobre, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 03/10/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux 36  
Nombre de votants : 21

Nombre de présents : 21  
Nombre de oui : 22

**PRESENTS :** Adeline AUBERGER, , Anne BIZON Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND, Emmanuelle MOREAU, Alain SCHMUTZ, Michel VINCENDEAU, Franck JAUD, Christian PELLETIER, Jean-Louis CORNIERE, Anthony GRIMAUD, Daniel DRAPEAU, Hélène MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT, Christian DROUULT formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Dominique MARTIN, Frédéric PORTRAIT (pouvoir à Anne BIZON), Anne ROY, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Edwige GODET, Claude CLERJAUD, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Pascal COUSIN, Valérie TONARELLI, Jeannick DEBORDE, Jean-Yves BRICARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : CREATION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE LE SCOM ET LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-FULGENT – LES ESSARTS POUR LA FOURNITURE ET LA MAINTENANCE D'UN SYSTEME DE CONTROLE ET DE GESTION DES APPORTS EN DECHETERIES**

Considérant la délibération n°OM15022206 du 15 février 2023 actant le projet d'extension du périmètre du SCOM à l'intégralité du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Considérant que le marché pour la fourniture et la maintenance d'un système de contrôle et de gestion des apports en déchetterie prend fin le 15 novembre 2023 pour le SCOM.

Considérant qu'il convient de proposer la constitution d'un groupement de commande entre le SCOM et la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Considérant que pour ce faire, une convention constitutive du groupement de commandes doit être établie dans le respect de la réglementation applicable aux Marchés Publics conformément aux articles L2113-6 et L2113-7 du code de la commande publique.

Considérant que cette même convention prévoit notamment que le coordonnateur du groupement sera le représentant légal du SCOM et qu'il attribuera le marché avec le candidat retenu. Chaque membre devra signer, notifier et assurer l'exécution technique et financière de sa part de marché.

Considérant que le SCOM assure ses missions à titre gracieux vis-à-vis des autres membres du groupement et prendra en charge les frais liés au fonctionnement du groupement (publicité...).

Considérant que le marché sera lancé en procédure adaptée sans publicité ni mise en concurrence, pour une durée de 3 ans.

Considérant qu'en procédure adaptée, il n'est pas instaurée de commission d'appel d'offres.

Envoyé en préfecture le 13/10/2023

Reçu en préfecture le 13/10/2023

Publié le 13/10/2023

ID : 085-258500651-20231012-OM10102304-DE

S<sup>2</sup>LO

Après en avoir délibéré, le **Comité Syndical**, à la majorité des suffrages exprimés, décide de :

- constituer un groupement de commandes entre le SCOM et la Communauté de Communes du pays de Saint-Fulgent-Les Essarts pour la fourniture et la maintenance d'un système de contrôle et de gestion des apports en déchetterie ;
- désigner le SCOM comme coordonnateur du groupement ;
- conclure la convention ci-jointe avec la Communauté de Communes du pays de Saint-Fulgent-Les Essarts à compter de sa signature et pour la durée du marché ;
- lancer les procédures de consultation.

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Pierre MAILLARD  
Signé électroniquement par : Jean-Pierre MAILLARD  
Date de signature : 13/10/2023

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Yannick Soulard  
Date de signature : 13/10/2023  
Qualité : Vice-président du SCOM Est Vendéen

La présente décision est déposée au SCOM Est Vendéen, contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, le 13/10/2023, à l'adresse suivante : Le Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

